

Les crédits

baisse de production, que d'autres agriculteurs ont eu de très maigres récoltes ou n'en ont pas eu du tout.

Le gouvernement a répondu en mettant sur pied un programme d'aide aux victimes de la sécheresse fondé sur deux critères. Premièrement, l'aide devait être versée aux régions qui avaient été le plus touchées. Comme je l'ai dit, il y a des endroits dans les Prairies où les récoltes ont été égales ou même un peu supérieures à la moyenne.

Deuxièmement, l'aide devait varier selon les récoltes, et c'est ce que nous avons fait. Nous en voyons le résultat aujourd'hui. Je tiens à signaler que c'est là le troisième volet de la réponse du gouvernement aux problèmes engendrés par la sécheresse que nous avons connue en 1988. Au printemps 1988, nous avons mis sur pied un programme de distribution d'eau pour aider les éleveurs de bétail. Ensuite, il y a près d'un an, nous avons mis sur pied un programme visant à aider et à encourager les producteurs à produire de la nourriture pour le bétail. Finalement, nous mettons sur pied ce programme d'aide aux victimes de la sécheresse pour lequel nous demandons des crédits aujourd'hui.

Tout au long du processus, nous sommes restés en consultation avec les producteurs, ainsi qu'avec les provinces. Nous croyons fermement que, comme dans le passé, ce genre de programme doit être à frais partagés. Nous avons travaillé avec les provinces, par l'intermédiaire de leurs sociétés d'assurance-récolte, pendant la phase d'élaboration du programme, et nous travaillons actuellement avec elles pour en arriver à une entente satisfaisante au sujet du partage des frais.

Il faut mentionner le ministre des Finances (M. Wilson). Il a été très bon pour l'agriculture canadienne en l'aidant à traverser des périodes très difficiles. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) est ici, et il a été très bon pour voir à ce que nous ayons l'argent nécessaire. En tant que gouvernement, nous ne pouvons pas répondre à ce genre de situation sans la collaboration du ministre des Finances (M. Wilson) et du président du Conseil du Trésor. Nous tenons à dire publiquement que nous leur sommes reconnaissants pour l'appui qu'ils nous ont donné.

Certains des députés de l'opposition m'ont transmis des questions. Je crois qu'il serait opportun d'y répondre maintenant. Je vois que le député de Prince Albert—Churchill River (M. Funk) est présent à la Chambre. Il s'inquiète du fait que seule une municipalité rurale, ou un canton, peut aller en appel au nom de tous les proprié-

taires de terrains dans cette localité. Il veut savoir pourquoi cela ne peut pas se faire de façon individuelle.

Il y a deux raisons à cela. Premièrement, les producteurs ou les associations de producteurs comme la *Western Wheat Growers*, le syndicat de blé de la Saskatchewan, l'*Ontario Corn-Growers Association*, et les gouvernements provinciaux nous ont tous recommandé de ne pas gérer ce programme sur une base individuelle, mais plutôt sur la base de la moyenne d'une région. La raison en est très simple. Il est indiscutable que les conditions climatiques ont joué un rôle majeur, mais il existe, à l'intérieur d'une région, des variations de rendement attribuables à la quantité d'engrais et de produits chimiques utilisés par chaque agriculteur. Si nous avons choisi une garantie individuelle, nous n'aurions donné à personne le mérite d'avoir utilisé de bonnes pratiques de gestion. Mais en se servant du rendement moyen d'une région, on tient compte, au moins en partie, de cette considération.

Deuxièmement, le député a parfaitement raison de dire que nous aurions pu procéder sur une base individuelle, mais l'administration du programme aurait été beaucoup plus laborieuse et son application en aurait été retardée. C'est donc pour ces deux raisons que les regroupements agricoles et les agriculteurs eux-mêmes nous ont recommandé de nous servir de la moyenne de rendement d'une région et, deuxièmement, vu le nombre de producteurs concernés, on voit que, sur le plan administratif, les procédures d'appel auraient été passablement longues si nous avions procédé sur une base individuelle.

Je devrais dire aussi quelques mots de la procédure d'appel. Nous appelons cette procédure comités de révision. Nous en avons établi dans chacune des quatre provinces. On procède un peu différemment en ce qui concerne le Québec. Des cinq provinces, au Québec seulement, l'argent est versé par l'entremise de la société d'assurance-récolte de cette province. Mais il existe maintenant dans les trois provinces de l'Ouest et en Ontario des comités de révision qui sont chargés d'examiner les données pour voir si elles concordent avec celles que nous avons recueillies auprès de la société d'assurance-récolte. C'est donc essentiellement la raison de notre choix. Nous avons considéré, pour des raisons pratiques, qu'il aurait été difficile de faire autrement.

Deuxièmement, après avoir examiné les principes du programme, nous avons décidé qu'il valait mieux procéder sur la base de la moyenne de rendement d'une région. Je dois ajouter que la région est maintenant le canton et non pas la municipalité. C'est donc une région relativement